

## À RETENIR

- ✓ Changer d'offre ou de fournisseur (pour les particuliers), c'est simple, gratuit et rapide. **Comparez, relevez votre compteur et contactez le fournisseur que vous avez choisi.**
- ✓ Seuls les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont être supprimés. **Les tarifs réglementés de vente de l'électricité sont maintenus.**
- ✓ Il existe une vingtaine de fournisseurs nationaux de gaz naturel.
- ✓ **JAMAIS le médiateur ne vous démarchera.** Il s'agit d'une autorité publique indépendante qui ne recommande AUCUN fournisseur et AUCUN prestataire.
- ✓ Si vous ne changez pas d'offre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, votre fourniture de gaz ne sera pas suspendue. Vous basculerez automatiquement sur une offre de marché du fournisseur historique. Mais elle pourrait être plus chère que d'autres offres de marché.
- ✓ Vous ne changez pas de compteur en changeant de fournisseur.
- ✓ Si vous avez une offre dont les prix sont indexés sur les tarifs réglementés, pas besoin d'en changer ! Votre fournisseur vous proposera de nouvelles clauses d'évolution de prix lorsque les tarifs réglementés seront supprimés.

## CONTACTS

### POUR S'INFORMER

énergie-info, le service d'information du médiateur par téléphone **0 800 112 212** Service & appel gratuits ou [www.energie-info.fr/#formulaire](http://www.energie-info.fr/#formulaire)



### POUR COMPARER

le comparateur du médiateur : <https://comparateur.energie-info.fr>

### SAISIR LE MÉDIATEUR EN LIGNE

Sur [sollen.fr](http://sollen.fr), l'outil pour saisir le médiateur national de l'énergie



### RETROUVEZ

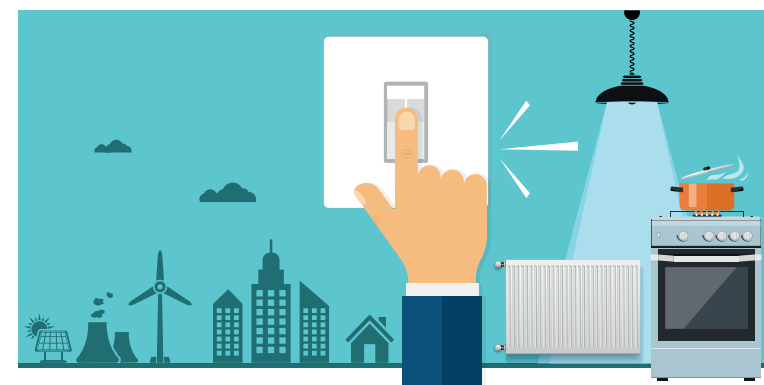
Le médiateur national de l'énergie sur :



Médiateur national de l'énergie  
Libre réponse n°59252  
75443 PARIS Cedex 09  
[energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)



# LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ NATUREL



Vous avez un contrat au tarif réglementé de vente de gaz naturel ?

Ils seront supprimés le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le médiateur national de l'énergie vous accompagne dans ce changement.



## LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ NATUREL, CE SONT...

... des tarifs fixés par les pouvoirs publics commercialisés uniquement par les fournisseurs historiques : ENGIE Gaz Tarif Réglementé ou, sur 5% du territoire, une entreprise locale de distribution (ELD).

## LES AUTRES OFFRES SONT DES OFFRES À PRIX DE MARCHÉ ...

... commercialisées par l'ensemble des fournisseurs. Leur prix est défini par le contrat que vous signez avec le fournisseur que vous avez choisi.

## LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE VOUS CONSEILLE...

... d'anticiper la suppression le 1<sup>er</sup> juillet 2023 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel en souscrivant sans attendre l'échéance de fin une offre à prix de marché après avoir comparé les offres.



Avant de souscrire une nouvelle offre, le fournisseur doit vous remettre un contrat et les conditions générales et particulières de vente. Exigez-les !

## CALENDRIER

Pour tous les particuliers et copropriétés, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont disparaître le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Il n'est déjà plus possible de souscrire un nouveau contrat au tarif réglementé de vente de gaz naturel depuis fin 2019.



## DÉMARCHES

Après avoir repéré l'offre qui vous intéresse, contactez directement le fournisseur que vous avez choisi en lui précisant les références\* de votre compteur indiquées sur votre dernière facture et l'index lu sur votre compteur.

Lors de la souscription d'un nouveau contrat, le contrat en cours est résilié automatiquement. Il n'y a pas de démarche à effectuer auprès du ancien fournisseur.

En revanche, si vous résiliez le contrat en cours, la prestation de changement de fournisseur gratuite, ne pourra plus s'appliquer, et vous devrez demander une mise en service payante.

Copropriétés, pensez à mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.



*\*Référence de compteur à 14 chiffres = PCE Point de comptage d'estimation. Il est indiqué sur vos factures.*

## BIEN CHOISIR VOTRE OFFRE

Le comparateur du médiateur national de l'énergie est le comparateur officiel des pouvoirs publics. <https://comparateur.energie-info.fr>



Les prix des offres de fourniture de gaz naturel sont composés d'une part fixe, l'abonnement et d'une part variable en fonction de l'énergie consommée, sur lesquels sont appliquées des taxes.

Attention aux mensualités de paiement sous-évaluées. Faites le calcul de vos dépenses sur une année avec une simulation sur le comparateur du médiateur.

Vous pouvez y comparer toutes les offres existantes à votre offre actuelle.

### PENSEZ À REGARDER :

- l'évolution des prix : fixes ou variables, indexés sur un tarif de référence ou sur les prix du marché (plus risqué)...
- le service clients : canaux de contact (téléphone ou uniquement internet), modes de paiement acceptés, modalités de facturation...
- les frais annexes : dépôt de garantie, frais en cas d'impayés, service d'efficacité énergétique, assurance dépannage...
- les critères environnementaux : offre de gaz vert ou offre « compensées carbone ».



énergie-info, ce sont aussi des fiches pratiques, des vidéos, des actus...